

Compte rendu de la séance du lundi 27 novembre 2023

Président : GODET MENTION Bernadette

Secrétaire : RUYFFELAERE Christine

Présents :

Madame Bernadette GODET MENTION, Madame Christine RUYFFELAERE, Monsieur Jean-Luc LECOQ, Madame Christiane LEFEBVRE, Monsieur Olivier DOREMUS, Monsieur François DELOBEL, Madame Olivia BERLEUX, Monsieur Frédéric RENARD

Excusés :

Madame Marie-Claude LECOQ, Monsieur Yann POUILLARD

Absents :

Monsieur Marc DOMIS

Représentés :

Ordre du jour:

- Délibérations diverses Noël : enfants, aînés, personnel
- Délibération ADVB 2024
- Délibération DETR
- Délibération Fond de concours CAC
- Délibération règlement aire de camping-car "Emile LEFEBVRE"
- PLU
- Festivités 2024 : dates et réservations
- Sondage Gym
- Délibérations diverses
- Questions diverses :
 - Groupama
 - CR Energie renouvelable
 - Sapian
 - divers

Délibérations du conseil:

CADEAU NOEL AUX ENFANTS (2023 30)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'à l'approche des fêtes de fin d'année elle souhaiterait renouveler la cérémonie de Noël et attribuer un carte cadeau pour chaque enfant de Banteux de 0 à 16 ans de 20€ cette année.

Veillez vous prononcer :

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'attribuer un chèque cadeau de 20€ pour chaque enfant de Banteux, à l'exception des enfants scolarisés à l'extérieur de la commune sans motif valable, et répondant à l'invitation et présent le jour de la cérémonie de remise.

Fait et délibéré à BANTEUX, les jour, mois et an que dessus.

COLIS DES AINES (2023 31)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'à l'approche des fêtes de fin d'année elle souhaiterait renouveler la distribution des colis des aînés et attribuer un colis de Noël de 20€ par personne sous forme de carte cadeau, pour cette année, âgée de 70 ans et plus, résidant dans la commune.

Veillez vous prononcer :

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'attribuer pour 2023 un colis d'un valeur de 20€ pour une personne seule et 40€ pour un couple, résidants dans la commune, sous forme de carte cadeau, ayant répondu au coupon réponse.

Fait et délibéré à BANTEUX, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Délibération portant attribution de cartes cadeaux au personnel (2023 32)

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L 731-1 à 5,

Vu les règlements URSSAF en matière d'action sociale,

Vu l'avis du Conseil d'Etat du 23 octobre 2003 (n° 369315),

Considérant que les prestations d'action sociale, individuelles ou collectives, sont attribuées indépendamment du grade, de l'emploi ou de la manière de servir (art. L 731-3 du CGFP),

Considérant qu'une valeur peu élevée de carte cadeaux attribués à l'occasion de Noël n'est pas assimilable à un complément de rémunération,

Considérant que l'assemblée délibérante reste libre de déterminer les types d'actions, le montant des dépenses, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre,

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

Article 1^{er} : La commune de Banteux attribue des cartes cadeaux aux agents suivants de la collectivité propre:

- Titulaires, - Stagiaires, - Contractuels (CDI) - Contractuels (CDD), dès lors que le contrat soit égal ou supérieur à 6 mois et présence dans la collectivité au 30 novembre.

Article 2 : Ces cartes cadeaux sont attribués à l'occasion de la fête de Noël dans les conditions suivantes :

- Chèque cadeaux de 50 € par agent

Article 3 : Ces cartes cadeaux seront distribués aux agents mi décembre pour les achats de Noël. Ils devront être utilisés dans l'esprit cadeau. Ils ne pourront en aucun cas être utilisés pour l'alimentation non festive, l'essence, le tabac, les débits de boissons, les jeux de hasard.

Article 4 : Les crédits prévus à cet effet seront inscrits au budget, article 623.

Fait et délibéré à BANTEUX, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

ADVB 2024 (2023 33)

Madame le maire informe l'assemblée de la nécessité de programmer l'isolation par changement de fenêtres à double vitrage pour le Mille Club.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- D'autoriser Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour programmer le marché public ainsi que toutes les démarches utiles
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous documents concernant ces travaux
- De demander une subvention au titre de la ADVB 2024.

Fait et délibéré à BANTEUX, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

DETR 2024 (2023 34)

Madame le maire informe l'assemblée de la nécessité de programmer l'isolation par changement de fenêtres à double vitrage pour le Mille Club.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- D'autoriser Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour programmer le marché public ainsi que toutes les démarches utiles
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous documents concernant ces travaux
- De demander une subvention au titre de la DETR 2024.

Fait et délibéré à BANTEUX, les jour, mois et an que dessus.

REGLEMENT AIRE DE CAMPING-CAR "Emile Lefebvre" (2023 35)

Règlement aire de camping cars

Madame le maire propose au Conseil municipal d'adopter un règlement spécifique à l'aire de camping cars :

- 1°) Cette aire est strictement réservée aux camping-cars. Camping interdit aux tentes et caravanes.
- 2°) Le stationnement est limité à 48 heures.
- 3°) Une dérogation peut être obtenue en Mairie par le maire.
- 4°) Une redevance de 7€ par 24 heures est à régler en Mairie ou au régisseur Camping-car.
- 5°) Cette redevance est une légère contribution à l'utilisation de l'emplacement, de l'électricité, de l'eau blanche et des vidanges d'eaux grise et noire.
- 6°) L'ensemble de ces prestations vous engage à garder les lieux aussi propres que vous le souhaitez.
- 7°) Respecter le sens de circulation sur l'aire.
- 8°) Tous les animaux doivent être tenus en laisse, et avoir une muselière pour les catégories de **chiens** concernés.
- 9°) Aucune nuisances nocturnes ne seront admises.
- 10°) Les camping-caristes sont aimablement invités à faire respecter entre eux ces règles.
- 11°) La municipalité se réserve le droit d'exclure tout contrevenant et ne peut être tenue pour responsable en cas d'incident sur ou aux abords de l'aire.
- 12°) Il appartient donc à chaque camping-cariste d'être assuré en conséquence.

Veillez, Mesdames, Messieurs vous prononcer :

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

à compter du 1er janvier 2024

Fait en mairie les an, mois et jours susdits.

Subvention attribuée au voyage scolaire Ecole St Joseph année scolaire 2023 2024 (2023 36)

Madame le Maire informe que l'Ecole Saint Joseph de Villers Outréaux organise un voyage de classe de neige à la Bréole dans les Alpes de Haute Provence et demande au Conseil Municipal d'attribuer une subvention pour chaque enfant de Banteux participants au voyage.

Après discussion et délibération, une subvention de 30€ sera accordée annuellement pour 2024 pour l'enfant résident à Banteux ayant fourni le justificatif de participation, pour l'année scolaire 2023/2024 à l'unanimité des membres présents et reversée à l'Ecole de Saint Joseph de Villers Outréaux.

Cette dépense sera prélevée et inscrite au budget communal 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

- PLU

Début 2026 Quantité de zone à réserver pas de délibération ZAN

- Festivités 2024 : dates et réservations

Samedi 06 janvier 18h30 : VŒUX DU MAIRE

17h45 accueil arrivants bébé médaillés

Repas des aînés : Dimanche 14 avril à 12h00

Mercredi 8 mai : Commémoration avec les enfants du RPI

Dimanche 02 juin : Brocante avec *BTF*

Elections européennes : Dimanches 09 juin

dimanche 14 juillet : Fête Nationale avec *BTF*

DETOBRE ROSE

lundi 11 novembre : Commémoration

Samedi 07 décembre : Noël au village

- Sondage Gym

suite aux résultats du sondage , l'activité retenue est la marche qui sera programmée dès le printemps et certainement le samedi matin.

- Questions diverses :

Groupama informations collaborateurs

CR Energie renouvelable : explications panneaux photovoltaïques

Sapian voir prochaine réunion

divers remerciements condoléances

Fin de séance :20h55